



VILLE DE

Saint-Sauveur

A C T U A L I T E S



Classe de Mme Leroux



Classe de Mme Fontaine



Classe de Mme Taillard

Informations
pratiques

Voeux

Vie communale

- Bilan du CCAS
- Mur d'escalade
- CFC Self-Défense
- La poste
- Emplois d'été
- TIPI
- Assainissement
- Inauguration ESAT
- Vente de bois
- Quand la "petite histoire" nous enseigne des leçons
- Réforme des modes de scrutin locaux
- Sauvegardons la mémoire de la première guerre mondiale
- Radar préventif
- Retour en images sur la vie de la commune
- Téléthon

Etat Civil

Administrations locales

Mairie de Saint-Sauveur

2 rue du Maréchal Lyautey
Tél. 03.84.93.73.74
Fax. 03.84.40.48.55
E-Mail : mairie-st-sauveur@orange.fr
Site : www.st-sauveur.fr
Facebook : Ville de Saint-Sauveur

Ouverture au public :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Communauté de communes

22 rue Jules Jeanneney
70300 Luxeuil-les-bains
Tél. 03.84.40.63.00
Fax. 03.84.93.84.15
E-Mail : com.com@paysdeluxeuil.fr
Site : www.paysdeluxeuil.fr

Liens utiles

Service public : www.service-public.fr

Services à la personne

ADMR	03.84.40.10.11
CAF Luxeuil	08.10.25.70.10
Ecole Primaire	03.84.40.33.47
Ecole Maternelle	03.84.93.73.37
Les Francas	07.86.68.09.60
Maison des Associations	03.84.40.59.32
Relais Assistante Maternelle	03.84.93.67.54
Salle polyvalente (réservations)	03.84.93.94.21

Déchèterie 03.84.40.46.27

Été : du 1er mars au 31 octobre

Le lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Hiver : du 1er novembre au 28/29 février

Le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Ramassage des ordures ménagères le jeudi matin et les bacs jaunes le mardi semaine impaire

Conciliateurs de justice

-Mrs Ferry et Jechoux,
- 3e vendredis du mois à la Mairie

La poste 03.84.40.18.40

Ouverture au public :

-Lundi et Mardi de 9h à 12 h
-Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
-Jeudi et Vendredi de 14 à 17 h

Départ du courrier :

- Lundi au vendredi 15 h 30

Santé

Médecins généralistes

Dr Claude Grosjean	03.84.40.38.24
Dr Pierre Kuhn	03.84.40.65.43
Dr Michel Maclin	03.84.40.57.31

Podologue

Bernard Faggianelli 03.84.40.59.25

Ostéopathe

Christophe Robert 03.84.93.68.10

Pharmacie

Pharmacie du Breuchin 03.84.40.26.37

Infirmiers

Fabienne Altmeyer et Lise Thevenot	03.84.93.75.29
Jean-Noël Dechambenoy et Christelle Cichecki-Dechambenoy	03.84.40.05.70
Cyril Poirrier et Francis Cuelhe	03.84.40.33.96

Urgences 03.84.93.35.54
(hôpital de Luxeuil) (de 8 h à 24 h)

Pompiers 18

SAMU 15

Police 17

SOS Amitié 03.81.52.17.17

(Besançon)

Médecin de garde 39 66

Ramassage des encombrants Service de bénévoles

Conditions :

- Personnes âgées de plus de 75 ans.
- Sans moyen de locomotion.
- Sans enfant ou éloignés de plus de 30 km.
- Personnes handicapées ou ALD

Les personnes remplissant ces conditions doivent s'inscrire en mairie au 03.84.93.73.74.



Comme les années précédentes, c'est toujours avec le même plaisir que je m'adresse à vous en ce début d'année 2014. Année d'importance s'il en est, puisque de nombreuses échéances électorales sont prévues dans les treize mois à venir. Personne ne nie que les temps sont durs. Mais à écouter sur tous les fronts le catastrophisme ambiant, nous finissons par nous imprégner de cette situation qui occulte notre savoir être, notre savoir-faire et notre capacité de discernement.

Aussi, au delà des contingences ordinaires de notre quotidien, sachons puiser dans le bonheur de vivre ensemble, le positif des choses. J'en veux pour preuve le tissu associatif très important qui maille notre pays et descend jusque dans les villes et villages. Associations sportives, culturelles, éducatives, festives, de soutien social, de solidarité. Combien de bénévoles s'investissent en toute discrétion pour améliorer le paysage social et tirer de l'individualisme replié nombre de nos concitoyens. Combien d'initiatives locales apportent dans tout notre territoire, l'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes et ceci avec la volonté farouche d'accompagner les plus démunis. Je vous rappelle que pas moins d'une vingtaine d'associations diverses œuvrent dans notre ville, organisant soutien, animation, culture pour les habitants de notre commune et des environs et ceci sans esbroufe tapageuse. Retenons également tant les événements s'enchaînent et parfois évoluent, la pérennisation de la Base Aérienne 116 jusqu'en 2019.

En ce début d'année, faisons preuve de recul suffisant, ne nous laissons pas gagner par la morosité. Cherchons ce qui peut rassembler les personnes plutôt que de les diviser. Cherchons à rebondir face à une crise qui touche mondialement les individus qui, déstabilisés, ont perdu tous les repères face à l'accélération des événements et sont prêts à écouter le chant des sirènes. Cultivons la sérénité et profitons des petites joies quotidiennes que nous ne mesurons pas, tant le paysage médiatique nous façonne et nous écarte de notre proche environnement et de l'essentiel.

Voilà, ce que j'appelle de mes vœux pour l'année à venir que je vous souhaite à tous, remplie de bonheurs simples, ceux que l'on partage entre amis et parents. Je vous souhaite santé et persévérance pour mener à bien ce qui vous tient à cœur. J'encourage de tous mes vœux, tous les porteurs de projets individuels ou collectifs qui peuvent faire chuter la courbe du chômage et faire vivre notre ville. Je n'oublie pas le nombre grandissant d'abandonnés par notre société, de personnes en proie aux difficultés de santé ou financières. Enfin, mes pensées vont également à MM. Robert Beluche, Michel Thirvaudey, anciens conseillers municipaux ainsi qu'à Jean-Claude Ghattini, notre précédent maire, décédés en 2013 avec qui j'ai partagé tant d'années au service de notre Collectivité. A toutes ces personnes, familles touchées par le deuil, je souhaite toute la volonté et le courage nécessaire pour surmonter ces épreuves.

Meilleurs vœux à tous.

Le maire, le conseil municipal et les employés municipaux vous présentent tous leurs vœux. Que 2014 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Vœux

Vie communale

Bilan du CCAS

En 2013 on compte six nouveaux abonnés à la PRESENCE VERTE. Nous rappelons aux personnes qui souhaitent obtenir des informations ou y adhérer de contacter la Mairie. Le CCAS prendra en charge la mise en place du service. Pour l'inscription au service, appeler le : 03 84 75 07 93.

Une somme de 161 € récoltée lors de la vente des brioches est reversée à l'ADAPEI (Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Déficiées Intellectuelles). Merci à ces généreuses personnes !

La Municipalité n'oublie pas les plus âgés en leur offrant chaque année un repas ou un colis. Et dimanche 15 décembre, 49 de nos anciens se sont retrouvés autour d'une bonne table chez Maxim. Il y avait une bonne ambiance, les conversations allaient bon train ! Pour 115 personnes ce fut le colis de Noël à domicile.



Le traditionnel goûter s'est déroulé le mardi 17 décembre à la Salle Polyvalente où gaufres, chocolat et cidre ont été servis.



Comme chaque année, le Père Noël a fait sa distribution de cadeaux aux enfants scolarisés : un dictionnaire pour les élèves du CM2 et un livre pour les autres.

Chauffage de l'Eglise

Un diagnostic a été réalisé début décembre sur l'état de la chaudière de l'Eglise.

L'entretien du chauffage de l'Eglise étant réalisé normalement, la chaudière ne présente aucun défaut pouvant amener à l'arrêt de son utilisation. Les offices peuvent donc être célébrés.



Mur d'escalade gymnase des Merises



Une structure unique sur le département !

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a réalisé une structure artificielle d'escalade au profit de personnes adhérentes des associations locales, groupes, scolaires, adultes ou enfants.

Les personnes intéressées par ce sport peuvent se présenter auprès des responsables au moment où ont lieu les entraînements. Elles y trouveront les conseils de personnes compétentes et le matériel nécessaire à cette pratique.

Renseignements et contacts les :

- Lundi 18 h 30 - 21 h 30 avec le Club alpin français des Vosges Saônoises – Section de Lure : Monsieur Gaël Nouvel 03 84 61 70 62.

- Jeudi 18 h 30 – 21 h 30 avec le Club d'escalade de Saint-Loup : Monsieur Dominique Galmiche 03 84 49 85 33.

CFC Self-Défense



Respectueux des lois en vigueur, le citoyen refuse d'être un assisté.

Il est également conscient que porter assistance à une personne en danger est un devoir et que penser à sa sécurité est devenue une nécessité.

Le Self-Défense permet l'acquisition de techniques simples et efficaces permettant d'augmenter sa vigilance et son état de confiance en toutes circonstances.

La légitime défense est un droit naturel que possèdent les individus à se défendre contre toute agression.

Votre objectif est de maintenir un équilibre sain entre votre besoin de sérénité (profiter de la vie) et votre besoin de sécurité (profiter de la vie longtemps). Le nôtre est de vous accompagner dans cette voie.

Possibilité d'inscription à chaque cours, tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous contacter !!

Instructeurs ANSD (Association Nationale de Self-Défense : www.france-self-defense.com)

Faynot Fabien : 06.37.19.48.28

Galmiche Claude : 06.07.17.44.73

Poirrier Cyril : 06.07.84.69.64

Pour plus d'informations
www.selfdefense70.com



La poste

Les nouveaux horaires des bureaux de poste de Breuches et Saint-Sauveur sont désormais liés par une complémentarité d'ouverture souhaitée par les 2 communes, offrant ainsi le service de proximité attendu.

Breuches	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
Après-midi	14 h - 17 h	14 h - 17 h				
Saint-Sauveur	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h			Fermé
Après-midi			14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	

Emplois d'été

Cette année les services techniques de la commune ont offert à quelques jeunes la possibilité de travailler pendant un mois pour les aider à financer en partie leurs études tout en contribuant à résorber le surcroît de travail de l'été (en particulier pour la gestion des espaces verts et les remplacements de congés). C'est le moyen également d'appréhender les réalités du travail en équipe et en entreprise.



Titre Payable par Internet (TIPI)

Pour le paiement de vos factures d'eau il est dorénavant possible de le faire sur Internet. En effet la commune vient de mettre en place le Titre Payable par Internet, qui permet à ceux qui le souhaitent de régler directement depuis leur domicile (7j sur 7, 24h sur 24).

Le paiement s'effectue sur un site gouvernemental, sécurisé, dont l'adresse figure sur vos factures.

Vous trouverez également sur votre facture :

- le code de collectivité
- le code personnel référençant le paiement

Ces éléments seront nécessaires pour l'identification sur le site et le paiement s'effectuera après au moyen d'une carte bancaire.

Cette démarche s'inscrit dans le processus de dématérialisation des documents administratifs que la Mairie a engagé et pour laquelle Saint-Sauveur est commune pilote en Haute-Saône.

Eau et assainissement

		2013 (facturé en 2014)	2014 (facturé en 2015)
Commune	Droit à l'eau - abonnement	25 € / An	25 € / An
	Eau	0,68 € / m ³	0,68 € / m ³
	Droit à l'assainissement - abonnement	25 € / An	25 € / An
	Assainissement	0,90 € / m ³	0,90 € / m ³

A l'heure où nous imprimons cette revue, seuls les tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement, votés lors du dernier conseil municipal, sont connus et présentés dans le tableau ci-dessus. L'Agence de l'eau, la Communauté de Communes et Véolia n'ont pas encore communiqué leurs chiffres pour 2014.



Inauguration de l'ESAT

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT, anciennement CAT) et le Service d'Activités en Temps Partagé (SATP) de Saint-Sauveur sont gérés par l'ADAPEI de Haute-Saône.

Ces structures permettent une intégration par le travail de personnes en situation de handicap présentant momentanément ou durablement des difficultés d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

Les bâtiments de l'ESAT de Saint-Sauveur ont été construits en 1992 pour 35 personnes.

De novembre 2010 à septembre 2012, une extension et une restructuration des locaux ont été effectuées. La superficie est passée de 900 m² à un peu plus de 2000 m². L'ESAT accueille à ce jour 78 personnes et le SATP 11 personnes.

Cette restructuration permet également aux personnes accueillies de travailler dans de meilleures conditions et dans des locaux adaptés. De plus, l'environnement est mieux respecté, eu égard à une meilleure isolation thermique et la construction de traitement des eaux usées de la blanchisserie.

Les principaux donneurs d'ouvrage de l'ESAT sont les entreprises locales, les collectivités locales ainsi que les particuliers.

Les activités de travail proposées sont diversifiées : blanchisserie et repassage, conditionnement, emballage et assemblage ainsi que revente de papeterie, produits textiles et produits d'entretien à travers un réseau de distribution (Champ d'Or).

L'ESAT propose une activité professionnelle adaptée tout en favorisant un développement professionnel personnalisé par une extension de compétence des bénéficiaires.

La structure développe aussi des activités extra-professionnelles à vocation sociale, culturelle ou sportive dans un objectif de valorisation personnelle.

Un encadrement médico-socio-éducatif adapté et un suivi favorisent la diversité des activités et la personnalisation de l'accompagnement.

Vente de bois



La vente de bois annuelle a été organisée au mois de décembre. Ce sont 88 participants qui ont pu acquérir en moyenne 3 à 4 stères de bois à un prix inchangé par rapport aux années précédentes, soit 8.00€ / HT.

Afin d'assurer la sécurité des acheteurs, la commune a pris l'initiative de faire abâtre par les services techniques tous les arbres d'un diamètre supérieur à 35 cm.

Quand la "petite histoire" nous enseigne des leçons...



Quand j'avais 8 ans, au début du conflit mondial de 1939-45, je vivais à la ferme parentale, dans les environs de Fougerolles. Ma grand mère paternelle vivait avec nous et a vu ses 3 derniers garçons (mon père et mes oncles) partir pour l'inconnu de la guerre. Elle, qui avait perdu son fils aîné au conflit de 1914-18, a traversé de sombres moments. Elle était illettrée et, les jours de cafard, elle me demandait de lui lire et... relire, les cartes que lui avait envoyées son fils aîné mort dans les trop célèbres tranchées (8 septembre 1916 dans la Somme).

Je viens de retrouver dans les archives familiales ces courriers, et les souvenirs reviennent en surface. En plus du respect que nous devons aux disparus, cette carte m'inspire une leçon de vie et... de morale. Edmond n'avait fréquenté que l'école communale du hameau, jusqu'à 12 ans, et malgré tout il maniait la langue française avec aisance et ses textes sont exempts de fautes d'orthographe. Lui qui allait mourir au front demandait à ses petits frères de devenir de bons petits écoliers (et ils ont réussi).

Que dire aussi de cet instituteur de campagne qui, en 1914, assumait la charge d'une école à tous les cours, souvent très chargée, et qui prenait le temps d'aider ces 2 petits gamins à reconforter leur grand frère mobilisé.

Respect pour vous, Monsieur l'instituteur, et merci !

Que la jeunesse actuelle tire profit de mon récit.

Article écrit cet automne par Mme Genet, enseignante à Saint-Sauveur de 1968 à 1988



Photographie d'Edmond

Sauvegardons la mémoire de la première guerre mondiale !

La France célébrera en 2014-2018 le centenaire de la Première Guerre mondiale.

Alors qu'il n'y a plus de témoin de la Première Guerre mondiale, la mémoire des Haut-Saônois de la Grande Guerre est menacée par l'oubli des générations qui passent, et, parfois, par la lente détérioration des documents.

Soucieux de préserver cette mémoire, le Conseil Général lance un appel à tous les détenteurs d'archives écrites, de photographies ou d'objets relatifs à la Haute-Saône et aux Haut-Saônois entre 1914 et 1919.

Si vous possédez de tels documents, vous pouvez les confier provisoirement aux Archives

Départementales où ils seront numérisés (vous en recevrez une copie numérique), afin d'assurer leur conservation, et alimenteront la vaste base de données en cours de constitution sur notre département.

Les Archives Départementales peuvent aussi, pour ceux qui le souhaitent, prendre en charge les documents originaux et assurer une conservation pérenne.

Votre mémoire est aussi notre patrimoine : ensemble sauvegardons là !

Contact : Tél. 03.84.95.76.30

Mél : archives@cg70.fr

Réforme des modes de scrutin locaux

La loi du 17 mai 2013 modifie le mode de scrutin pour les communes de 1000 habitants et plus. Le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3500 habitants et plus, s'appliquera à Saint-Sauveur lors des élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 Mars 2014.

La durée du mandat est inchangée et fixée à 6 ans.

Les changements liés au nouveau mode de scrutin :

- Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou un homme/une femme.

- Le vote s'effectuera sur liste entière. Le panachage, le raturage, le moindre signe distinctif ou la suppression de noms de candidats ne seront plus autorisés et seront considérés comme bulletin nul.

- Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrages obtenus.

- Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au sein des intercommunalités. La loi de 2013 instaure donc l'élection directe, dans le cadre des élections municipales, des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux.

Ainsi, la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires figurera de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal.

C'est le principe «*un bulletin, deux listes*».

Par conséquent, les candidats aux sièges de conseillers communautaires devront figurer dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal.

Élection du maire et des adjoints

Après son élection, le conseil municipal se réunit dans les plus brefs délais. Il élit en son sein le maire et ses adjoints.

Quand ?

Le premier tour le 23 mars 2014, si nécessaire le second tour aura lieu le 30 mars 2014.

En 2014 une autre élection aura lieu : le 25 mai pour les élections européennes. Les élections départementales prévues en 2014 sont reportées à 2015, et permettront l'élection des conseillers départementaux qui remplaceront les conseillers généraux élus en 2008 et 2011.

Radar préventif

La mairie a fait l'acquisition d'un radar préventif pour mesurer la vitesse des véhicules et informer les conducteurs sur leur vitesse réelle, il a pour objectif d'inciter les personnes à ralentir avec des messages brefs (école, danger, ralentir) pour respecter la vitesse autorisée dans l'agglomération (généralement 50 km/h, zones 30 km/h pour les camions).

Ce radar sera positionné régulièrement le long de plusieurs voies de la commune afin d'informer les automobilistes et les motocyclistes de leur vitesse. Il permettra également de disposer de statistiques de circulation.

	Rue Clémenceau 6 sept - 1 oct		Rue Curie 01 oct - 05 nov		Rue des près 6 nov - 11 dec	
Classes de vitesse	Nombre de véhicules	%	Nombre de véhicules	%	Nombre de véhicules	%
<= 40 km/h	13 931	51.75	2 385	22.69	1 528	6.55
41 - 50 km/h	10 654	39.58	5 423	51.58	5 920	25.37
51 - 55 km/h	1 532	5.69	1 511	14.38	3 902	16.72
56 - 60 km/h	520	1.93	673	6.40	3 811	16.33
61 - 70 km/h	240	0.89	433	4.12	5 323	22.81
> 70 km/h	43	0.16	88	0.84	2 854	12.23
Total véhicules	26 920		10 513		23 338	
Véhicules / jour	1 076		300		667	
Vitesse moyenne	39		46		58	



Radar dans la rue Michelet

Les premières mesures avec le radar ont été faites dans la rue Clémenceau (au passage pour piétons devant le centre des Francas en venant de la Mairie), puis rue Curie en direction de la déchèterie, rue des près à l'entrée dans la commune depuis Breuches et en ce moment rue Michelet en venant de Froideconche.

Il ressort de ces mesures :

- la majorité des véhicules respectent la vitesse légale rue Clémenceau. Les excès sont constatés le plus souvent dans la soirée et la nuit.
- la vitesse moyenne est plus élevée rue Curie mais ce sont pour la plupart des excès de quelques km/h
- la vitesse à l'entrée de Saint-Sauveur est bien trop élevée avec de nombreux véhicules en situation de grand excès de vitesse.

Une vitesse excessive en agglomération entraîne une distance d'arrêt du véhicule bien plus importante (temps de réaction + freinage). Ainsi à 50km/h une voiture parcourt environ 25m pour s'immobiliser, alors qu'à 70 ce sont presque 50m...or en ville les dangers sont partout : sorties de garages, enfants qui traversent, vélos.

Retour en images sur la vie de la commune



Vide-greniers de Saint-Sauveur



Cérémonie du 11 novembre



Chants de Noël de l'école primaire



Visite du père Noël aux écoles



Marché de Noël des écoles



Père Noël du comité d'animation

Merci à tous de votre participation lors du Téléthon !

Dans le cadre du Téléthon cette année la salle aura été utilisée pour un concours de belote, des démonstrations et ventes diverses, pour un repas comtois (140 personnes) et pour notre premier loto avec une centaine de participants !

Une manifestation dans la bonne humeur et pour une bonne cause qui aura rapporté 6 046.91 € !



ETAT CIVIL 2013

Naissances

01/02 Naïla, de Angélique BAUMONT
15/02 Erdogan, de Ugur CEYLAN et Tugba TOK
20/02 Camille, de Ludovic BALLETT et Aurélie GARRET
23/02 Adèle, de Jean MAUFFREY et Marie BOULEREAU
02/03 Timothée, de Cédric OSTER et Clotilde BAROTH
18/03 Léonie, de Mickaël DASSIE et Isabelle SONET
18/03 Mayron, de Ludovic ALEXANDRE et Angélique ROUX
15/05 Kylian, de Florian BOFFY et Ophélie SEILER
23/05 Alicia, de Gaétan CLEMENT et Hélène PRILLARD
30/05 Inès, de Ahmed JAFARI et Lekbira RAFIK
14/06 Enzo, de Cyril SARRAZIN et Claire GIGON
06/08 Baptiste, de Jean-Marc AUBRY et Stéphanie LAMBERT
26/08 Léna, de Nicolas TISSERAND et Marlène SARBONI
10/09 Lorenzo, de Yannis MTAFF et Lindy PHEULPIN
14/09 Sarah, de WARSZEWSKI Sabrina
08/11 Tao, de Cyrille GIBON et Annabelle PERIS
08/11 Lina, de Steve BLANC et Angélique ENGRAND
08/12 Hugo, de Benjamin THIRIET et Angélique DESBRANCHES
15/12 Tom, de Bruno MORAND et Emeline GIMENO

Mariages

02/02 Aimé KOLSEK et Yveline LINDÉ
29/06 Fabrice VANÇON et Nora CUNEY
24/08 Cyrille GIBON et Annabelle PERIS

Décès

02/01 Simone GÉHIN née GÉHIN
03/02 Aimé THIERRY
11/02 Carmen PARIS née JEANDESBOZ
12/02 Robert PRUNNAUT
27/02 Danielle SIMONIN née MALCUIT
02/03 Alice BOSSER née CONROZIER
23/04 Nicole NARDIN née CHOLLEY
08/06 Muriel VIENNOT née DUBREUIL
09/06 Raymond GALIZOT
10/06 Jaime CARDEAL DE MATOS
12/06 Gilberte HUMBERT
29/06 Yvette JEUDY née SIMARD
13/07 Ibrahim YILDIZ

01/08 Robert BELUCHE
03/08 Marcelle JEANDESBOZ née BALLETT
09/08 Michel THIRVAUDEY
13/08 Georges MOUGIN
13/08 Christiane VILLARD née PY
14/08 Jean-Claude GHETTINI
13/09 André GROSJEAN
15/09 Ginette GROSJEAN née LALLOZ
22/10 René GODEY
31/10 Bernard DUWICQUET
07/12 Juliette MARCHAND née BALLETT
31/12 Paulette BICHET née ROSSINELLI

Bulletin municipal de SAINT-SAUVEUR - ISSN 1269-4266

-Directeur de la publication et Rédacteur en Chef : Isabelle LACOUR

-Comité de rédaction : M.ANDING - A.M.EON - M.-J. GALMICHE - P.MERCKEL - J.PERRIN - G.POIRRIER
- V.RUFF - P.VANCON

-crédits photos : mairie de Saint-Sauveur